

Comité européen des assurances et des pensions professionnelles: compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0292(COD) - 14/11/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Pervenche **BERÈS** (PSE, FR), le Parlement européen a approuvé, en 1^{ère} de la procédure de codécision, la proposition de la Commission visant à adapter la directive 91/675/CEE du Conseil instituant un comité européen des assurances et des pensions professionnelles à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (comitologie).

Outre la mise en place de la procédure de réglementation avec contrôle (article 5bis de la décision du Conseil 1999/468/CE), le texte amendé prévoit, selon le cas, le maintien de la possibilité d'appliquer la procédure de réglementation déjà existante, visée à l'article 5 de la décision du Conseil 1999/468/CE.